



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 25 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 25 septembre 2024 à 20 heure 00.

Ordre du jour

Séance publique

Urbanisme - Environnement - Logement

1. *LM - 2024 - Collecte sélective en "porte à porte" des papiers-cartons d'origine ménagères - Renouvellement du contrat pour 4 ans (du 01/01/25 au 31/12/2028) - Approbation pour Conseil*

Technique

2. *LC - 830 - Réseau d'alimentation en eau de TELLIN - Outil de gestion des données cartographiques CartEAU - Approbation consultation d'IDELUX Eau dans le cadre de l'exception in house*

Personnel

3. *AL-185.2 Partenariat Commune-CPAS - Mise à disposition d'un travailleur pour l'accueil du temps de midi - 26/08/2024 au 31/12/2024*
4. *AL-185.2 Partenariat Commune-CPAS - Mise à disposition d'un travailleur pour l'accueil du temps de midi - 26/08/2024 au 31/12/2024*

Intercommunales-Associations-Fabriques

5. *MR-9.702 Intercommunale IMIO - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du mardi 05 novembre 2024 à 18 heures.*
6. *MR-185.3 Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Bure - Budget 2025 - Tutelle d'approbation*
7. *MR-185.5 Fabrique d'Eglise Saint-Denis de Grupont - Compte pour l'année 2023 - Tutelle d'approbation.*

Patrimoine

8. *CL - 57.506 - Vente parcelle cadastrale B139a/2 - Rue des Roches 3 BURE - Approbation estimation de prix*

Coordination ATL

9. *OD - 624.02 - Accueil Temps Libre - avenant convention entre la commune et l'ONE*

Recettes

10. PhL - Communication effectuée au Conseil communal conformément aux dispositions des articles L1124-49 du CDLD et 77 du R.G.C.C.

Séance à huis clos

Personnel

11. RM- 387.2 - Personnel communal - Demande de prolongation disponibilité pour convenance personnelle

Enseignement

12. RM-397.2 Personnel enseignant - Demande mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR)

13. MR - 397.2 Personnel enseignant - Ratification des délibérations de désignation des enseignants temporaires

Fait à Tellin, le 12 septembre 2024

Par le Collège Communal,

La Directrice générale



LAMOTTE A.



Le Bourgmestre



DEGEYE Y.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers. Ceux-ci sont consultables auprès de la DG (tél : 0495 / 20 25 10)